

date d'expiration jusqu'en 1980 au moins. En augmentant le montant d'argent disponible et en fixant à 100 millions le montant minimum que l'Office pourra dépenser, nous pourrions utiliser la mesure judicieusement de façon à accroître et à étendre les possibilités dans les provinces de l'Atlantique, afin que nos gens puissent jouir d'un niveau de vie et toucher des revenus comparables à ceux des autres Canadiens.

**M. Regan:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Crouse:** Certainement.

**M. Regan:** L'honorable député a parlé de l'expansion industrielle de la région. Quelles ont été, les six dernières années, les industries attirées dans la province de Nouvelle-Écosse qui ont employé autant de personnes que la *Fairey Aviation* ou *Cossor*, qui s'y étaient établies sous le régime libéral? Le député voudrait-il aussi nous faire savoir quelles sont les nouvelles entreprises qui sont venues s'établir dans la région industrielle de Cap-Breton sous le régime conservateur?

**M. Crouse:** Voilà qui caractérise bien la façon de penser des libéraux! C'est reculer. Quant à nous, nous avons étudié le problème et nous en avons conclu que les provinces atlantiques devaient prendre de l'expansion. Nous avons convaincu l'ancien premier ministre d'affecter d'abord 100 millions, puis un autre montant de 175 millions de dollars à l'exécution de ce programme. Je dirai au député junior d'Halifax qu'il n'a qu'à prendre l'avion pour la Nouvelle-Écosse. Il y verra s'étendre de nouvelles banlieues et constatera l'essor que prend cette région.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passera à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills d'intérêt privé.

#### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

«FIDELITY MORTGAGE AND SAVINGS CORPORATION»

**M. J. B. Morrison (Wentworth)** propose la deuxième lecture du bill numéro S-22 tendant à constituer en corporation la compagnie d'hypothèque et d'épargne Fidélité.

—Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour objet de constituer en corporation par une charte fédérale la *Fidelity Mortgage and Savings Corporation*, en français, la Compagnie d'hypothèque et d'épargne Fidélité, pour lui permettre de s'engager, au cours de la

première étape de mise au point, dans le domaine traditionnel de l'hypothèque dans ma région, puis, quand l'entreprise sera bien établie, d'étendre son activité du point de vue géographique, tant dans le domaine de l'hypothèque que dans celui des opérations, avec l'autorisation du Service des assurances, et enfin de commencer à accepter les dépôts et l'épargne du public.

Les requérants ne sont pas dépourvus d'expérience en ce domaine. Ce sont, à tout prendre, les directeurs de la *Fidelity Management Limited*. La compagnie s'est vu octroyer une charte provinciale en 1958. Depuis, elle a réussi à jouer un rôle utile dans la région qui, d'Oakville, en passant par le *golden horseshoe*, s'étend jusqu'à la frontière américaine. Ce rôle consiste à gérer les placements hypothécaires appartenant tant à des entreprises financières qu'à des particuliers. En 1962, elle s'est occupée de 400 hypothèques, soit ordinaires soit de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En tout, ces hypothèques avaient une valeur d'un peu plus de 9 millions de dollars.

Les requérants ont aussi acquis de l'expérience au sein d'une autre entreprise, la *Wenagara Corporation Limited*, filiale en propriété exclusive de la *Fidelity Management Limited*. Constituée en corporation en juillet 1961, cette compagnie a été désignée et agréée conformément à la loi nationale sur l'habitation en septembre de la même année et est entrée en activité au printemps de 1962. Depuis, elle s'est occupée de 150 hypothèques de la SCHL, d'une valeur totale d'environ 2 millions.

Tous les requérants sont d'Hamilton ou des alentours. Pour rassurer certains députés, je dirai qu'à vivre avec eux on apprend à les connaître, ce qui me permet d'affirmer que ces hommes-là, ne sont pas de ceux qui laisseraient l'étranger s'emparer tout bonnement de leur entreprise. Ils sont Canadiens depuis des générations et ils participent à la vie de notre collectivité depuis plusieurs années. Si nous voulons que notre pays connaisse une période d'expansion et si nous voulons que celle-ci soit l'œuvre des Canadiens, je demande aux honorables députés d'encourager et d'aider les requérants en appuyant ce bill.

Le bill porte que le capital social de la compagnie sera d'un million de dollars et qu'il pourra être porté à cinq millions. Les administrateurs provisoires de la compagnie ne peuvent pas convoquer d'assemblée générale avant que \$500,000 du capital social aient été souscrits et la compagnie ne peut entrer en activité avant que \$500,000 du capital social aient été souscrits et \$200,000, versés. Le siège social de la compagnie sera établi à Hamilton et la compagnie aura l'autorisation de faire

[M. Crouse.]